

**FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**  
**ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES**  
**COMITÉ DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT POSTDOCTORAUX**  
**DE TYPE CLINIQUE (FELLOWSHIPS)**  
**MANDAT**

<b>Mandat pour :</b> Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique (fellowships)	
<b>Unité responsable :</b> Programme d'études médicales postdoctorales	
<b>Approbation du Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique :</b> 26 mai 2025	<b>Approbation du conseil de la Faculté :</b> 6 août 2025
<b>Approbation du Comité exécutif du Sénat :</b> S.O.	<b>N° de la version :</b> 6
<b>Dernière révision :</b> 13 février 2023	<b>Prochaine révision :</b> mai 2028
<b>Membre du corps professoral responsable :</b> Vice-doyenne ou vice-doyen aux EMPD	<b>Coordonnées :</b> <a href="mailto:pgmecom@uottawa.ca">pgmecom@uottawa.ca</a>
<b>Administratrice ou administrateur responsable :</b> Spécialiste intermédiaire, Administration des études	<b>Coordonnées :</b> <a href="mailto:pgmeintl2@uottawa.ca">pgmeintl2@uottawa.ca</a>

### **Mandat**

Le Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique (fellowships) de la Faculté est un comité du programme d'études médicales postdoctorales (EMPD) chargé de coordonner les études de fellowship post-résidence de la Faculté de médecine dans tous les programmes reconnus.

Chaque programme de fellowship doit avoir son directeur ou sa directrice.

Une ou un fellow est une ou un stagiaire en études médicales postdoctorales qui entreprend, après sa résidence, une formation non accréditée ou une autre formation dans un domaine de compétence ciblée (DCC).

### **Composition**

La vice-doyenne ou le vice-doyen aux EMPD (ou la personne déléguée) est membre permanent du Comité et en assure la présidence (membre d'office ayant droit de vote).

<b>Membres du Comité</b>	<b>Durée du mandat</b>	<b>Renouvelable</b>	<b>Droit de vote</b>
Vice-doyenne ou vice-doyen aux EMPD, ou personne déléguée (présidence)	Membre d'office	S.O.	Oui
Doyenne adjointe ou doyen adjoint, Soutien aux programmes et aux apprenantes et apprenants, EMPD	Membre d'office	S.O.	Oui
Doyenne ou doyen de la Faculté de médecine	Membre d'office	S.O.	Non

Responsable de l'inscription	Membre d'office	S.O.	Non
Une représentante ou un représentant de chacun des départements et établissements cliniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Anesthésiologie</li> <li>○ Médecine d'urgence</li> <li>○ Épidémiologie, santé publique et médecine préventive</li> <li>○ Médecine familiale</li> <li>○ Innovation en études médicales</li> <li>○ Médecine de laboratoire</li> <li>○ Médecine</li> <li>○ Obstétrique et gynécologie</li> <li>○ Ophtalmologie</li> <li>○ Oto-rhino-laryngologie</li> <li>○ Pédiatrie</li> <li>○ Psychiatrie</li> <li>○ Radiologie</li> <li>○ Chirurgie</li> </ul>	Membre d'office	S.O.	Oui
Deux (2) représentantes ou représentants des directions des programmes de DCC	Membre d'office	S.O.	Oui
Deux (2) représentantes ou représentants des fellows cliniques	2 ans	S.O.	Oui
Une (1) personne représentant les gestionnaires de programmes	5 ans (renouvelable une fois)	S.O.	Non
Une (1) personne représentant les administratrices et administrateurs de programmes	5 ans (renouvelable une fois)	S.O.	Non

**\*REMARQUE :** D'autres personnes peuvent être invitées aux réunions, selon les besoins et à la discrétion de la présidence, mais aucun droit de vote ne leur est accordé.

### **Quorum**

Le quorum pour les réunions du Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique est d'au moins le tiers du nombre total de membres ou un nombre supérieur de membres déterminé par le Comité lui-même.

### **Fréquence des réunions**

Les membres du Comité se réunissent au moins deux (2) fois par année entre septembre et juin.

## **ATTRIBUTIONS**

Les attributions du Comité sont les suivantes :

### **1. Admissions et inscriptions :**

- a) Veiller à ce que des critères et procédures d'admission soient en place dans tous les programmes de fellowship de la formation postdoctorale.
- b) Veiller à ce que toutes les conditions pertinentes d'inscription soient en place, qu'il s'agisse d'exigences locales ou provinciales (p. ex., programme d'évaluation préalable à l'admission, exigences linguistiques en anglais).

### **2. Évaluation :**

- a) Veiller au respect des normes en matière d'évaluation applicables à tous les programmes de fellowship ainsi que des normes du Collège royal applicables aux programmes de DCC.
- b) Maintenir à jour des politiques efficaces en matière d'évaluation et de promotion.
- c) Assurer le suivi des programmes.

### **3. Responsabilité :**

Le Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique fait rapport au vice-décanat aux EMPD.

### **4. Sous-comités :**

Le Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique peut établir les sous-comités nécessaires à la mise en œuvre de politiques et procédures, comme indiqué ci-dessus. Les mandats doivent être déterminés par chaque sous-comité et approuvés par le Comité. Les présidences ou les personnes déléguées doivent rendre compte annuellement des activités de leur sous-comité au Comité des stages de perfectionnement postdoctoraux de type clinique.

## **Reconnaissance**

Il est admis que des ententes d'affiliation définissant la relation entre les deux parties existent entre la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa et chacun des hôpitaux.

## **Confidentialité**

Les discussions, la correspondance et les documents sont tous considérés comme confidentiels, sans égard à leur mode de transmission. Les membres du Comité doivent en respecter la confidentialité et traiter toute l'information reçue ou transmise conformément au Règlement 117 de l'Université d'Ottawa. Certains renseignements peuvent être obtenus sur demande auprès du Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'Université d'Ottawa, conformément au Règlement 90.

## **Équité, diversité et inclusion**

L'Université d'Ottawa aspire à créer un milieu de travail qui reflète pleinement la diversité de la population canadienne. Par conséquent, elle s'engage à appliquer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion afin d'enrichir ses discussions, sa prise de décisions et ses résultats.